

La Nouvelle République. Vendredi 26 novembre 2010

Loir et Cher | Nord Loire | canton mer

Éoliennes : permis de construire déposé dans dix jours



Peu de monde, mais deux réunions agitées. Photo BF

La société « VSB-Énergies-nouvelles » a organisé deux réunions d'information, mardi à La Chapelle-Saint-Martin et mercredi à Villexanton. Les participants ont appris avec surprise qu'elle allait déposer un permis de construire dans une dizaine de jours pour un parc de onze éoliennes géantes : dix à La Chapelle et une à Villexanton. Il s'agit de machines industrielles de 100 mètres de haut (60 mètres pour le mat et 40 mètres pour les pales) qu'il est projeté d'installer sur une ligne allant de Villesablon (au nord) à la ferme de Malvaux (au sud), entre les hameaux de Morvilliers (commune de La Chapelle) et de Villaugon (commune de Mer). La première machine serait à 932 mètres de Villesablon, la dernière à 789 mètres de Malvaux (commune de Suèvres). □Les deux réunions ont rassemblé peu de monde. Par contre, elles ont été animées avec des interventions précises et des avis contrastés qui ont embarrassé Laurent Guillaume, le chargé de projet de VSB. Celui-ci a balayé rapidement les inquiétudes sur l'impact paysager. Il a tenté de rassurer une dame qui vient de faire bâtir à Villesablon et qui craint pour la valeur immobilière de sa maison neuve. Concernant le calendrier, il a fourni toutes les indications de la procédure et l'obligation d'une enquête publique : « *Sauf si le projet venait à être intégré dans une ZDE* », devait-il admettre, « *auquel cas, il n'y aurait pas d'enquête publique* ». Or, une ZDE (zone de développement éolien) est actuellement à l'étude sur ce secteur, initiée par la communauté de communes de la

Beauce ligérienne. « *Si tel était le cas, les habitants seraient donc privés d'une possibilité d'expression directe* », devait ajouter un participant. Un autre a souligné les intérêts économiques du secteur pour VSB : « *La proximité du transformateur des Gribouzys, à Suèvres, permettrait un transport du courant à moindre coût. La création d'une ZDE offrirait à l'exploitant le bénéfice du tarif préférentiel de rachat du Kwh par EDF* ». □ Il a été question aussi de l'intérêt des propriétaires des terres et des exploitants agricoles qui pourront négocier, en toute confidentialité, leurs contrats de location de gré à gré sur une base de 4.000 à 7.000 € par mât et par an. □ Des cartes affichées aux murs permettaient de visualiser le projet, mais aucun document n'a pu être remis aux participants malgré leurs demandes. □ □ Cor. NR : Bernard Fauquembergue